

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 252 portant remaniement du Budget Annexe du Port de Djibouti pour l'exercice 1961

n° 252

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 août 1961

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1961

Date du numéro
31 août 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Les recettes du Port de Djibouti sont modifiées, après réévaluation, ainsi qu'il suit :
Ch. G. 6 — 1 — 1 Prélèvement sur les marchandises..... 24.246.000
Ch. G. 1 — 1 — 1 Prélèvement sur les fonds de renouvellement du Port 14.446.000

Art. 2

— Est autorisée l'inscription des crédits supplémentaires suivants :
Ch. G. 2 — 1 — 3 Personnel de la Subdivision de l'Exploitation du Port (suppression de l'équivalence) .. 5.000.000
Ch. G. 5 — 1 — 1-9 (nouveau) Auto-pompe 4.800.000
Total 9.800.000

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, OMAR KAMIL, WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, AHMED HASSAN AHMED.